



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement La Cité

RÈGLEMENT R.A.1V.Q. 15

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT 1 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

**Avis de motion donné le 21 janvier 2003
Adopté le 6 février 2003
En vigueur le 12 février 2003**

RÈGLEMENT R.A.1V.Q. 15

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT 1 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT 1 LA
CITÉ, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 4 du *Règlement de l'arrondissement 1 sur les dérogations mineures*, R.A.1V.Q.5, est modifié par la suppression du paragraphe 1.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.